



Commune de Les Choux
Compte rendu du Conseil Municipal

02 juillet 2024

Membres en exercice : 14
Membres présents : 9

L'an 2024 et le 02 juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu, Salle de Conseil – Mairie 5 rue de la Poste sous la présidence de Monsieur MOREL Olivier, Maire.

Présents :

Monsieur MOREL Olivier, Maire

Mmes : FINOUX Laetitia, LAMONTAGNE Sylvie

MM : BOUE Hervé, CACCIA Anthony, DOUBRE Eric, GAUTIER François, MENOUVRIER Pascal, VASSEUR Ludovic,

Excusés :

Madame THORET Nathalie

Monsieur BADAOUI Kada ayant donné pouvoir à MENOUVRIER Pascal

Madame CHANZY Emilie

Monsieur CHEVALIER Christian ayant donné pouvoir à MOREL Olivier

Monsieur DUREVILLE Arnaud

A été nommé secrétaire : MENOUVRIER Pascal

1. Mairie :

1.1. Ravalement de façade de la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de refaire le crépit inférieur de la mairie suite à l'enlèvement du parterre de fleur qui créait de l'humidité sur la façade de la mairie.

Après s'être fait présenter le devis présenté par l'entreprise GUEGUEN pour un montant de 3 997.93 € HT,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte de la présente délibération.

1.2. Accueil

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents devis pour l'acquisition d'un comptoir d'accueil :

- Société YVES OLLIVIER meuble standard pour un montant de 3 017€ HT
- Société YVES OLLIVIER meuble sur mesure pour un montant de 7 606.32€ HT
- Société MENUISERIE FC meuble sur mesure pour montant de 3 941.60€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Choisit** l'entreprise MENUISERIE FC meuble sur mesure pour montant de 3 941.60€ HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte de la présente délibération.

2. Dépôt de pain

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure d'essai a été mis en place pour le dépôt de pain à l'agence postale et qu'une décision doit-être prise pour connaître la pérennité du dépôt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** que la phase test est concluante
- **Décide** de maintenir le dépôt sur les nouveaux éléments établis pendant la période de test
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire signer un avenant au contrat de travail de l'agent chargé de l'Agence Postale
- **Qu'il faut** prévoir des flyers pour en informer les administrés

3. Proposition d'acquisition

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, une proposition de vente de la propriété située 2 rue de la Poste, avait été reçu par la mairie concernant un bien susceptible d'intéresser la municipalité.

Il avait été demandé à Monsieur le Maire de faire faire des estimations de travaux.

Au vu du coût des travaux, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur la proposition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Ne souhaite pas** faire de proposition

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une autre proposition de vente a été reçue en mairie concernant la propriété située 6 place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité :

- **Ne souhaite pas** faire de proposition au vu du manque de projet.

Fin de séance à 21 heures 25